

# Renouvellement de la certification de reconnaissance "Certified Belgian Hand Therapist » (validité de 5 ans)"

## 1. Conditions générales

- Vous avez été un membre payant continuellement depuis votre certificat
- Vous êtes déjà en possession d'un certificat de thérapeute expérimenté/ ou « Certified BHT ».
- Vous avez suivi au moins 4 réunions BHT depuis votre précédent certificat.

## 2. Conditions spécifiques, voir le formulaire de demande générale sur le site Web:

[http://www.belgianhandtherapists.be/sites/bht/files/paragraphs/attachment/aanvraag\\_gecertificeerd\\_belgisch\\_hand\\_therapeut.pdf](http://www.belgianhandtherapists.be/sites/bht/files/paragraphs/attachment/aanvraag_gecertificeerd_belgisch_hand_therapeut.pdf)

Pour cet renouvellement de certification, il faut avoir obtenu 25 points en suivant les formations ET 20 points sous la "contribution active à la thérapie de la main.

!!Remarque: La formation et la contribution active est uniquement éligible aux points si elle a eu lieu au cours des 5 dernières années et APRÈS l'approbation de votre précédent certificat expiré. !!

## 3. Formations (25 points)

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| A) Les formations relative à la main de plusieurs jours<br>approuvée par BHT (4 modules ou plus) | → 2 points par module** |
| B) Les formations courtes (1/2 ou 1 jour)  | →1 point par module. ** |
| C) Les congrès et les symposiums.  | →1 point par module**   |
| D) Les stages  | → 1 point par module**  |
| E) Supervision de stage (therapeute de la main )   | →1 point par module**   |
| F) Certificat HTCC / ECHT:   | →25 points              |

(\*\*) 1 module= 1/2 journée, ou soirée

## 4. contribution active à la thérapie de la main. 20 points

- A) Cours donnés lors de formations concernant la main.
- B) Présentation
- C) Publications
- D) Contribution active au sein du BHT

### 3. Formations (25 points)

#### A. Formations certifiées de plusieurs jours

Formation de base	Organisateur	Période	Modules	Points **
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
Total				

*Pièce justificative: déclaration de l'institution de formation.*

*(\*\*) 1 module= ½ journée, ou soirée*

**B. Formations courtes relatives à la main / au bras**

Formation	Organisateur	Période	Modules	Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
Total				

*Pièce justificative: déclaration de l'institution de formation.*

**C. Congrès/ symposiums/ GLEK**

Congrès/symposium	Organisateur	Période	Module	Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
GLEK	Organisateur	Période	Module	Points
			X0,5	
			X0,5	
			X0,5	
<b>Total</b>				

#### D. Stage de thérapie de la main. (max 8 modules)

Place de stage	Période	Module	Points
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
Total			

*Pièce justificative: déclaration de l'institution de formation.*

#### E. Supervision de stage (thérapeute de la main ) max 8 modules

Vous pouvez gagner des points en suivant les stagiaires en thérapie de la main, qui suivent un cours approfondi sur la revalidation de la main. Vous recevez 1 point par jour supervision de stage. Cette expérience est valable pour la certification en tant que thérapeute de la main si vous avez effectué ce travail au cours des 5 dernières années. Ce n'est PAS valable pour les stages dans le cadre de la formation de base en ergothérapie et en physiothérapie.

Place de stage	Dates	modules	Points
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
Total			

*Preuve justificatives de l'institut*

## **F) Certificat HTCC / ECHT**

### **a: Certificat ECHT**

La European Hand Therapy Association (EFSHT) offre depuis 2011 la possibilité de vous certifier en tant que thérapeute de la main européen (ECHT). Cette certification ne peut être demandée que si vous êtes déjà certifié au niveau national en tant que thérapeute de la main. Si vous avez obtenu le certificat ECHT au cours des 5 dernières années, vous avez droit à 25 points.

\* Tous les documents ECHT peuvent être trouvés sur le site Web de l'EFSHT (<http://www.eurohandtherapy.org>): Le certificat ECHT est valable sept ans. Vous devez alors re-certifier avec l'EFSHT.

Le demandeur déclare avoir obtenu le certificat ECHT
--

(jj-mm-aaaa)
--------------

*Preuve justificative= copie du certificat*

### **b: Certificat HTCC**

HTCC Le « Hand Therapy Certification Commission (HTCC) » est un organisme américain qui organise un certificat valable 5 ans qui atteste les connaissances en pathologie de la main et du membre supérieur.

L'obtention de ce certificat vaut 25 points

La réussite de cet examen sert de preuve de votre connaissance et expérience concernant la main. Le certificat est valable 5 ans. Au delà vous devez vous recertifier pour conserver vos points. Cela vaut 25 points.

Le demandeur déclare avoir obtenu le certificat HTCC
--

(jj-mm-aaaa)
--------------

*Preuve justificative= copie du certificat*

#### **4. contribution active à la thérapie de la main. 20 points**

##### **A. Cours donnés dans le cadre de formations de la main.**

Les cours dispensés lors de formations reconnues par le BHT contribuent à transmettre connaissance et expérience à des collègues thérapeute de la main. Cette forme de transmission de connaissance nécessite beaucoup de préparations. Vous obtenez par heure de cours 2 points. À conditions que les cours aient été donnés durant les 5 dernières années.

Cours	Organisateur	Période	Temps en heure	Points
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
Total				

**B. Présentation:**

Ces présentations doivent prouver par copie de programme, PowerPoint ou invitation,...

- Présentation sur le lieu du travail: 2 points
- Présentation à un symposium national ou GLEK: 10 points
- Présentation à un congrès international: 20 points

Sujet de Présentation	Sur le lieu de travail	Modules	Points
		X2=	
		X2=	
		X2=	
		X2=	
	à un symposium national ou GLEK	Modules	Points
		X10=	
		X10=	
		X10=	
		X10=	



	à un congrès international	Modules	Points
		X20=	
		X20=	
		X20=	
Totaal			

### C. Publications:

Il s'agit d'articles publiés dans une revue nationale ou internationale, de livre écrit à propos de la thérapie de la main.

On obtient 20 points comme premier auteur ou coauteur. 10 points par chapitre (avec un maximum de 2 chapitres soit 20 points.). On distingue parmi les publications :

- Les publications scientifiques dans une revue Néerlandais, français et allemand ou une revue nationale. Cette publication offre 10 points.
- Les publications scientifiques dans une revue en anglais (ou internationales, cette publication compte pour 20 points.)

Sujet de l'article	Publication en Francais	Modules	Points
		X10=	
		X10=	
		X10=	
Sujet de l'article	Publication en Néerlandais	Modules	Points
		X10=	
		X10=	

			X10=	
Sujet de l'article	Publication en Allemand			
			X10=	
			X10=	
			X10=	
Sujet de l'article	Publication en Anglais			
			X20=	
			X20=	
			X20=	
Total				

#### **D. Contribution active au sein du BHT/ EFSHT/ IFSHT**

Une participation active à la direction et/ou à un groupe de travail du BHT (organisation de congrès, symposium) avec une présence d'au moins 75% aux meetings préparatoires. Les preuves de la présence sont fournies par les comtes rendues.

La participation livre le nombre de points suivants :

- \* Président, trésorier ou secrétaire de BHT pendant 3 ans =30 points
- \* Autre membre de la direction (vice président, délégué international 24 points) durant 3ans
- \* Membre de la commission = 20 points (durant 3 ans)
- \* L'organisation d'une rencontre scientifique ou d'un congrès du BHT apporte 10 points supplémentaires.

Actif dans le BHT	Période			Points
Président/trésorier      secrétaire durant 3 ans :	Oui Non		30 points	
Membre générale du BHT durant 3 ans:	Oui Non		24 points	
Membre d'une commission du BHT durant 3ans:	Oui Non		20 points	
	Période	Nombre		
Organisateur d'une rencontre scientifique ou congrès BHT			X10=	
Total:				

**Le demandeur déclare avoir rempli le formulaire ci-dessus en « âme et conscience »**

Signature

Date (jj/mm/aaaa)

Lieu